

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, il est bien clair que nous ne pourrons donner suite au projet de résolution dans son libellé actuel, puisqu'il n'y est pas question de la majoration de \$10. Toutefois, je tiens à dire à mon ami et à tous les députés que le gouvernement se propose toujours d'établir un régime canadien de pension, en collaboration avec les provinces. Des pourparlers auront lieu lors de la conférence du mois de novembre.

**L'hon. J. W. Monteith (Perth):** Pourrais-je demander à l'honorable représentante si elle a reçu des instances de particuliers mais surtout d'organismes représentant les aveugles et les infirmes, demandant au gouvernement de majorer de \$10 la pension de ces derniers comme il l'a fait à l'endroit des personnes âgées?

**L'hon. Mlle LaMarsh:** J'ai reçu des instances des aveugles et des infirmes, de temps à autre, depuis que je dirige le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais pas depuis que les pensions de la sécurité de la vieillesse ont été augmentées.

(Texte)

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre voudrait-elle s'enquérir du bien fondé d'un rapport voulant que la Commission des allocations sociales du Québec réduise l'assistance supplémentaire accordée à certains pensionnaires, en raison de l'augmentation de \$10 des pensions de vieillesse, ainsi qu'en fait foi une lettre signée par ladite Commission et publiée dans le journal *Montréal-Matin* du 24 octobre 1963.

(Traduction)

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, c'est d'une diminution des allocations familiales que veut parler mon honorable ami. Or, on le sait, ces allocations n'ont pas été diminuées.

**L'hon. Paul Martineau (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, le ministre ne me semble pas avoir bien saisi la question. Le député lui a demandé de vérifier s'il était vrai que la Commission des allocations sociales du Québec, par suite de l'augmentation de dix dollars de la pension de vieillesse universelle, avait réduit d'un même montant la pension supplémentaire versée à certaines personnes.

**L'hon. Mlle LaMarsh:** C'est la première fois que j'en entends parler. D'après ce que dit mon honorable ami, la question me semble être du ressort provincial. Toutefois, je vais chercher à savoir si la responsabilité fédérale entre en jeu.

[M. Knowles.]

LE LAIT EN POUDRE—TENEUR EN STRONTIUM 90

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, une question qui se fonde sur la nouvelle parue dans les journaux portant que le Canada expédie, entre autres choses, du lait en poudre, dans le cadre de son programme d'aide à certaines régions dévastées du monde. Vu que le ministère de l'honorable représentante a annoncé dernièrement que la teneur en strontium 90 est montée de quatre ou cinq points dans certains cas, a-t-on demandé au ministère d'examiner les expéditions avant qu'elles soient envoyées à l'étranger?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je n'en suis pas sûre, monsieur l'Orateur. A la demande des Nations Unies, mon ministère a été invité à collaborer avec les ministères de l'Agriculture et des Affaires extérieures à ce sujet. Je ne pourrais dire si l'on a fait des examens. J'ignore l'âge de ce lait en poudre mais je me ferai un plaisir d'aller aux faits et de renseigner mon honorable ami.

## LES NATIONS UNIES

LES ARMES NUCLÉAIRES—EXTENSION DE L'INTERDICTION AUX ESSAIS SOUTERRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable représentant de Queens (M. Macquarrie) a posé au premier ministre une question relative à une résolution qui aurait été présentée au nom des pays du tiers-monde qui participent au comité de désarmement à Genève, en vue d'assurer la pleine réalisation de l'interdiction des essais nucléaires en y incluant les essais souterrains. Il a également demandé quelle était l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard de cette résolution.

La résolution, qui n'a pas encore été diffusée, est destinée à encourager les puissances nucléaires à renouveler leurs efforts en vue de négocier, au moyen d'une entente réciproquement acceptable, un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Les délégués de notre pays sont maintenant en train de consulter les parrains du projet de résolution avec l'espoir de la faire parrainer par les 18 membres de la Commission du désarmement, qui ont participé aux discussions à Genève.